

DURÉE : juillet 2008 – juin 2012	CONTRIBUTION AUX OMD :    
PARTENAIRES UN : UNESCO, PNUD, OMT, FAO, UNICEF, OIT	
BUDGET : 3.3 millions USD	

PRÉSENTATION :

Le Programme conjoint vise à renforcer les capacités institutionnelles et humaines en matière de gestion du développement culturel et créatif à un niveau décentralisé, en consolidant les capacités des conseils régionaux de la culture concernant la mise en œuvre d'activités et de politiques culturelles locales, en apportant un soutien technique et financier aux entreprises créatives et culturelles, et en promouvant l'impact de la culture sur le développement.

Objectifs spécifiques :

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes de développement local fondés sur la culture, afin de construire une politique nationale relative à la culture et au développement axée sur la diversité culturelle et de renforcer l'identité culturelle
- Développer les industries créatives et culturelles, favoriser la croissance socioéconomique et garantir de nouvelles perspectives pour la population des huit régions ciblées
- Produire, compiler, analyser et diffuser des informations relatives à l'impact de la culture sur le développement, pour orienter l'élaboration de politiques culturelles et guider l'investissement privé

DIMENSIONS COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Economie
- Patrimoine
- Communication
- Gouvernance
- Social

DOMAINES CULTURELS COUVERTS PAR LE PROGRAMME :

- Patrimoine culturel et naturel
- Patrimoine culturel immatériel
- Arts de la scène et festivités
- Arts visuels et artisanat
- Livre et presse
- Conception artistique et services créatifs

CONVENTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Convention des Nations Unies de 1989 sur les droits des enfants
- Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, de 1989
- Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
- Pacte international relative aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966

PORTÉE GÉOGRAPHIQUE :

9 régions : Région Nord A, Région Nord B, Région occidentale A, Région occidentale B, Région centrale, Région Sud, Région orientale, Région de la Mosquitia et Région Francisco Morazán

APERÇU DES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES À CE JOUR :

- **Élaboration et mise en œuvre de stratégies et de programmes inclusifs de développement culturel:** élaboration d'une Loi générale de promotion de la culture ; mise en œuvre de politiques culturelles reconnaissant les droits de la population autochtone et des Afro-Honduriens par 9 conseils culturels régionaux et 45 conseils culturels locaux ; renforcement de 24 centres culturels
- **Développement des industries créatives et culturelles dans huit régions :** capitaux d'amorçage et prêts octroyés à 400 entreprises culturelles ; renforcement de 56 entreprises d'artisanat ; mise en place de 5 associations d'artisans ; constitution de canaux de commercialisation entre les sociétés industrielles et touristiques et les entrepreneurs culturels
- **Production et diffusion d'informations relatives à l'impact de la culture sur le développement :** centres fournissant des informations culturelles en fonctionnement dans 50 zones rurales ; cartographie culturelle réalisée ; création de campagnes régionales sur l'importance de la culture ; organisation pour les acteurs du secteur culturel de cours sur la culture et le développement ; établissement de 8 réseaux de bénévoles dans le domaine de la culture

BÉNÉFICIAIRES :

Directs : 3 900 – 43% de femmes

Indirects : 531 707 – 52% de femmes

- La population des neuf régions d'intervention ciblées – en particulier les adolescents de 12 à 15 ans et les catégories de personnes vulnérables : mères adolescentes, mères célibataires, jeunes et enfants en situation de risque social, personnes ayant des besoins spécifiques, personnes âgées et femmes victimes de violences
- Les entrepreneurs et micro-entreprises du secteur de la culture
- Les artistes, les promoteurs et les gestionnaires dans le domaine de la culture
- Les chercheurs dans les domaines de l'histoire et de la culture, l'Universidad Nacional Autónoma de Honduras, l'Institut hondurien d'anthropologie et d'histoire
- Le Secrétariat de la culture, des arts et des sports ; le Ministère de l'éducation

PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU LOCAL :

- Le Secrétariat de la culture, des arts et des sports ; le Secrétariat technique de la coopération internationale
- L'Institut hondurien d'anthropologie et d'histoire, l'Institut national de statistiques ; l'Institut national pour la formation professionnelle, le Conseil hondurien sur la recherche et la technologie
- 45 municipalités, les conseils culturels régionaux et locaux, les autorités traditionnelles – à savoir le Vara Alta (un maire auxiliaire chargé de diriger les cérémonies du peuple lenca)
- Le secteur privé (par exemple, des hôtels, des restaurants, des agences de publicité)
- Des bénévoles du secteur de la culture
- Les comités des foires traditionnelles ; les associations artistiques

ALIGNEMENT SUR LES PRIORITÉS NATIONALES :

Le Programme conjoint est aligné sur le document du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2007-2011.

HISTOIRES DE RÉUSSITE :

- ❖ La mise en œuvre des « Principes directeurs pour former les organisations au développement de produits artisanaux »
Le développement économique a été encouragé grâce à l'amélioration de la qualité des produits et à l'ouverture de nouvelles perspectives commerciales pour les artisans qui travaillent dans 56 entreprises par le biais de soutiens techniques et méthodologiques, en l'occurrence des ateliers organisés par l'OIT pour mettre en œuvre le « Guide pour l'amélioration de la conception et des produits de l'artisanat ».
- ❖ Construire une citoyenneté culturelle active
Afin de garantir l'accès et la participation à la vie culturelle, l'élaboration de politiques et la mise en œuvre d'activités dans le secteur de la culture ont été renforcées aux niveaux régional et local grâce à la création de neuf conseils régionaux pour la culture et de 45 conseils locaux. Chaque conseil local possède son propre programme culturel qui a servi de base à la formulation des stratégies culturelles régionales.
- ❖ Le renforcement des centres culturels
En vue d'améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle, un renforcement des capacités culturelles a été entrepris au niveau local pour consolider les centres culturels existants. Cela leur a permis de fournir des services culturels et de mettre en œuvre des politiques culturelles locales : 14 centres ont reçu des équipements de base, des programmes annuels de travail et des plans de viabilité ont été établis, et divers ateliers ont été organisés sur des thèmes tels que la gestion du patrimoine culturel et le bénévolat dans le domaine de la culture.
- ❖ La création d'entreprises : « El Trapiche » Don Goldon
Le développement économique et la viabilité environnementale ont été encouragés à travers le soutien apporté à un producteur de canne pour qu'il crée une entreprise familiale utilisant une nouvelle technologie d'évaporation respectueuse de l'environnement. Il a ainsi pu déposer une marque et breveter un produit, ce qui a contribué à améliorer les moyens d'existence de sa famille.
- ❖ Le bénévolat culturel au Honduras
L'importance de la culture pour le développement a été mise en évidence par le biais d'activités culturelles et artistiques (telles que des expositions de photographies, des journées consacrées aux loisirs, des soirées culturelles, etc.) organisées dans plusieurs municipalités par huit groupes de bénévoles culturels récemment établis (un groupe par région). Ces groupes ont mobilisé des fonds externes et créé leur propre logo, ils ont aussi élaboré un manuel sur le volontariat, la culture et le développement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Site web du Programme conjoint :
<http://www.culturaydesarrollohn.org/>
- Site web du F-OMD :
<http://www.mdgfund.org/fr/program/lacr%C3%A9ativit%C3%A9etlidentit%C3%A9culturellepourled%C3%A9veloppementlocal>